

Forum: PNUD

Question: Comment favoriser le droit des enfants issus des minorités ?

Soumis par: Brésil

Réalisant le profond engagement de collaboration entre l'Organisation pour l'alimentation (PAM) et la santé (OMS) qui encourage de jour en jour les gouvernements nationaux dans leurs bienveillances à l'égard des enfants issus des minorités pour veiller à leur équilibre nutritionnel et de santé dans le but qu'ils puissent poursuivre leur croissance dans les meilleures conditions possibles,

Accueillant avec satisfaction l'adoption de la Déclaration des droits de l'enfant le 20 novembre 1959 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, qui affirme de façon limpide un droit égal et vital à tous, figurant en partie au sein de l'article 24, qui stipule l'obligation des Etats à réduire la mortalité des enfants, à lutter contre la malnutrition, ainsi que l'article 6, qui exprime avec clarté le droit à un niveau de vie suffisant et à jouir du meilleur état de santé possible,

Félicitant avec un profond respect les nombreuses associations fondées, luttant par d'actives actions, contre la malnutrition infantile, et la mise en place de secours de santé, permettant à des jeunes issus de minorités la survie à de nombreuses causes naturelles et injustes,

Ayant à l'esprit toutes ces belles actions mises en place dans l'avancement des droits des minorités, je tiens cependant à stipuler le fait que dans le monde la faim et la malnutrition sont les plus grandes menaces posées à la santé publique, faisant plus de victimes que des maladies tel que le sida, chaque jour, 25 000 personnes, dont plus de 10 000 enfants, meurent encore de la faim et des causes associées,

Alarmé par ces chiffres encore trop importants, au nom du Brésil je tiens à vous exposer, en ce jour trois résolutions à cette problématique mondiale qui touche chacun de nos concitoyens,

- 1- Déclare en conséquence la mise en place d'une taxe, ou d'une hausse de taxes déjà mises en place sur la consommation, permettant aux États un financement d'aide alimentaire pour les minorités infantile;
- 2- Appelle les Etats à ouvrir des postes de travail dans le domaine médical, pour apporter une surveillance minimale des divers états de santé présent dans les minorités infantiles de leurs pays;
- 3- Accueille favorablement la mise en place, ou l'ajout de points d'eau potable accessibles à tous;

Décide de rester activement saisi de la question.